

Communiquer en Anglais - Niveau 2 - Perfectionnement

Objectifs :

Approfondir les bases de grammaire et de vocabulaire
S'exprimer de façon claire sur des sujets courants
Correspondre en anglais dans un contexte professionnel (courriel, notes de services, téléphone...)
Décrire des événements et des expériences

DATES DE LA FORMATION

Lundis 22 et 29 septembre 2025
Lundis 06, 13 et 20 octobre 2025
Lundis 03, 10, 17 et 24 novembre 2025
Lundis 01, 08 et 15 décembre 2025

Public concerné :

Prérequis : Etre capable de communiquer sur des sujets simples et/ou avoir participé à la formation "
Communiquer en Anglais - Niveau 1 - Débutant "
Minimum de participant : 6

Intervenant(s) :

Formateur de langue maternelle et bilingue
Certification TESOL (Teaching English to Speakers of Other Languages)

Moyens pédagogiques et techniques :

Approche pédagogique interactive et participative
Utilisation de supports de cours (exercices et articles de presse)
Dictionnaires et carte des verbes irréguliers
Projection sur grand écran, écoute audio

Durée de la formation : 36 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Se présenter et dialoguer avec le groupe de stagiaires
Lecture et compréhension de textes complexes
Approfondissement des bases grammaticales et du vocabulaire
Argumentation sur des sujets généraux, concrets ou abstraits
Approfondissement des techniques de correspondance professionnelle en anglais (emails, courrier, notes de service)

Modalités d'évaluation des acquis :

Test de positionnement avant l'entrée en formation
Exercices d'évaluation à mi-parcours

Exercices d'évaluation en fin de parcours

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 98% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2025

Conditions tarifaires : nous consulter